

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-120

Réparation du réseau Télécom rue des Caillettes à Saint-Wandrille-Rançon/Rives-en-Seine Prolongation

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le Code de la Route,
- Le Code de la Voirie Routière,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande de prolongation du 7 septembre l'entreprise TELECOM SERVICES – sise 553 route de Saint Jean – 76170 MELAMARE pour des travaux de réparation de réseau télécom rue des Caillettes à Saint-Wandrille-Rançon - Rives en Seine,

Considérant que :

- pendant les travaux de réparation de réseau télécom, la circulation doit être maintenue,
- La mise en place d'un alternat devra être réalisée pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Du 16 septembre 2022 au 15 octobre 2022, le basculement de la circulation sur la chaussée opposée avec alternat sera mis en place par l'entreprise TELECOM SERVICES rue des Caillettes à Saint-Wandrille-Rançon/Rives-en-Seine.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par l'Entreprise TELECOM SERVICES – de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1^{er}.
A l'issue du chantier, l'entreprise TELECOM SERVICES est tenue de remettre la chaussée en l'état selon les prescriptions jointes à cet arrêté.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de l'entreprise TELECOM SERVICES,
- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Gardes-Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le Directeur d'Agence de la Direction des Routes de Clères,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Mesdames et Messieurs les responsable des services Rudologie, eau et assainissement de la Communauté d'agglomération Caux Vallée pour information,

Fait à Rives-en-seine, le 7 septembre 2022



Maire,
Bastien CORITON

Bastien Coriton